DEYSIEUX Pierre-Anthony
211, Rue des Merles
40600 Biscarrosse.
06.14.99.69.24
pierre-anthony.deysieux@orange.fr

Madame et Messieurs les membres de la Commission d'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'Habitat, Communauté de Communes du Val de l'Eyre, 20 Route de Suzon, 33830 Belin-Béliet.

<u>Objets</u>: 1 / Erreur probable du tracé de la « Trame Bleue » le long du ruisseau de La Planquette dans le Bourg de Salles.

2 / Demande d'inscription d'une ancienne grange au Livre 4.3. du Règlement : Changements de destination.

Madame, Messieurs,

Dans le cadre de votre enquête et l'opportunité de partager avec vous certaines observations, je me permets d'intervenir ici, et ce, à double titre : d'une part, en tant que gérant de la SCI propriétaire d'un bien du centre bourg de Salles qui voit dans le règlement graphique du PLUi-H (au 4.2.8.) son parc traversé en plein milieu par le tracé de la Trame Bleue alors que le cours d'eau que ce tracé est censé suivre n'est pas à cet endroit ; ensuite, pour représenter les intérêts de ma mère propriétaire d'une grange à caractère patrimonial située juste à côté, en zone N, et qui souhaiterait pouvoir la réhabiliter et en faire évoluer la destination.

En ce qui concerne la Trame Bleue d'abord et les nouvelles contraintes réglementaires qui pourraient s'appliquer. Le bien en question est situé 5, route de la Garenne à Salles. Il est

composé des parcelles AK 215, AK 217 et AK 219, de plusieurs logements et dépendances dessus et l'ancienne usine de produits résineux du centre bourg, pour une contenance totale d'environ 5200 M². Au sud et à l'est de celui-ci coule en effet le ruisseau dit de « La Planquette ». Mais en limite de propriété et non pas en plein milieu : entre les bâtiments, le chemin qui y mène, les stationnements et les arbres. Il délimite d'ailleurs l'unité foncière avec les propriétés voisines. Il dessine un fossé encaissé en contrebas du versant de l'unité foncière. Peut-être existe t-il une explication à ce tracé, explication dont j'ignore les arguments. Mais en tout état de cause, ce tracé ne suit pas celui de l'emprise du ruisseau. Plus en amont d'ailleurs également. Je joint à ce courrier un extrait du Règlement graphique avec le tracé de la Trame Bleue à cet endroit et avec, par dessus, en rouge, l'emplacement du ruisseau.

En ce qui concerne maintenant le changement de destination de l'ancienne grange. Il concerne la parcelle AK 0278, parcelle située juste en face, sur le versant opposé du ruisseau. La parcelle surplombe l'usine à gemme au sud. C'est justement grâce à la présence de cette dernière et l'existence aux Archives Départementales d'un document d'urbanisme relatif à son « Projet d'établissement » que l'on peut attester de la présence de la grange dès 1902. Ce document émane de l'Inventaire du Patrimoine et est joint à ce courrier. Ici, l'idée est d'abord de reconstruire la grange : elle a plus d'un siècle et même si elle a pu servir jusqu'à il y a une quinzaine d'années, elle est à l'état de ruine, dans un état de délabrement avancé tout du moins. Dans une démarche conservatoire, sa reconstruction est nécessaire. L'idée serait ensuite de pouvoir faire évoluer son usage et la mettre en valeur en la transformant en un hébergement meublé de tourisme de type petit studio (il est ici question de moins de 30 M²). L'endroit s'y prête. Mieux, il constitue un point de vue privilégier sur le site voisin - d'ailleurs retenu au PLUi-H comme « Patrimoine Bâti et Végétal » - et sa réhabilitation permettrait d'agrémenter encore un plus les lieux. Merci donc de bien vouloir prendre en considération cette volonté et peut-être nous donner votre aval.

Dans l'attente de vous rencontrer - car je compte aussi discuter de ces observations avec vous, je vous prie, Madame et Messieurs les membres de la Commission, d'accepter mes sincères salutations.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Département : GIRONDE Commune: SALLES Section : AK Feuille: 000 AK 01

Date d'édition: 19/03/2024 (fuseau horaire de Paris)

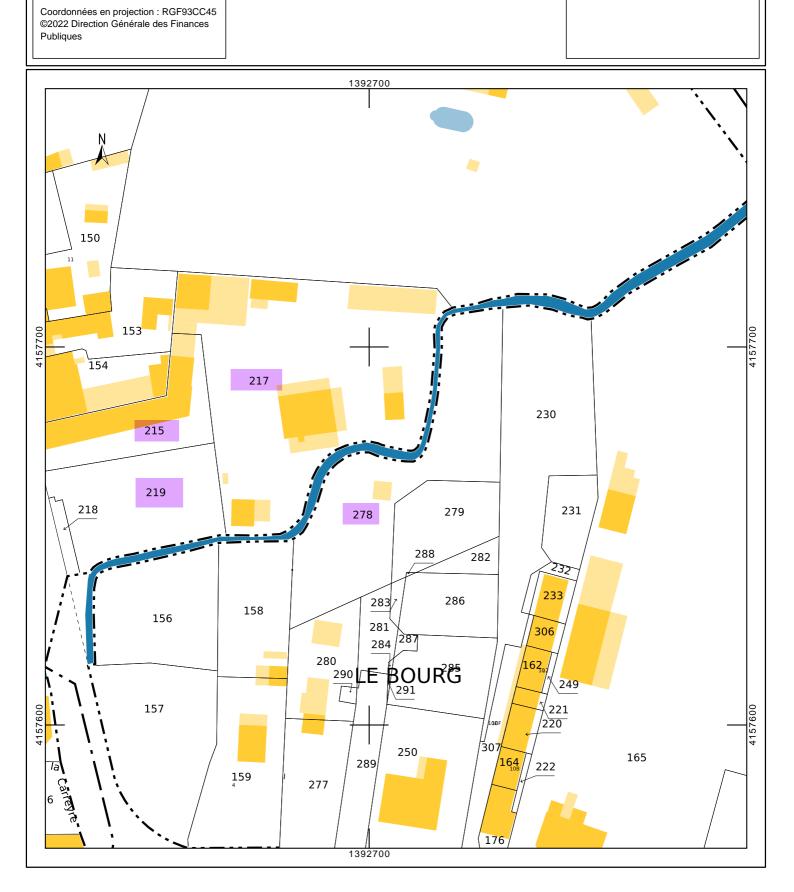
Parcelles Concernées

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : SDIF DE LA GIRONDE Pole Topographique et de Gestion Cadastrale Cité administrative 33090 33090 BORDEAUX CEDEX tél. 05 56 24 85 97 -fax sdif33.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Extrait du Règlement Graphique - Commune de Salles – Centre Bourg - 4.2.8 / Trame Verte et Bleue – Le tracé Bleue comparé au tracé du ruisseau dit de « la Planquette » (en rouge)

